

**Procès-Verbal**  
**de la réunion du Comité Technique de**  
**l'Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP)**

L'an deux mille dix-neuf et le lundi dix-huit mars à dix heures, s'est tenue dans la salle de réunion du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime la première réunion au titre de l'année 2019, du Comité Technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP/MPEM).

La cérémonie d'ouverture des travaux de la réunion du Comité Technique de l'OESP, a été présidée par Madame Maimouna Mint AHMED SALEM YEHDHIH, Secrétaire Générale du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

**Etaient présents :**

La liste des participants est jointe en *annexe I* du présent procès-verbal de réunion.

Il convient de faire noter qu'aucune absence parmi les membres du Comité Technique de l'OESP, n'a été enregistrée.

**Déroulement des travaux de la réunion**

Dans son mot d'ouverture de la réunion, Madame la Secrétaire Générale du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime a d'abord rappelé l'importante réforme qu'a connue le secteur des pêches intervenue en 2015 ; réforme concrétisée par l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime pour la période 2015-2019.

Elle a poursuivi son propos en précisant que cette stratégie a permis d'améliorer les performances du secteur à travers son intégration à l'économie nationale du pays et l'amélioration de ses retombées économiques et sociales. Par la suite, elle a souligné que la création de l'Observatoire a pour but de prendre en considération les dimensions économiques et sociales dans la gouvernance du secteur et de renseigner et disponibiliser des indicateurs fiables permettant d'assurer une gestion rationnelle des ressources halieutiques nationales et de rendre plus visible la contribution du secteur des pêches et des affaires maritimes au développement économique et social du pays.

Elle a enfin remercié le staff de l'Observatoire Economique et Social des Pêches pour la bonne préparation de l'organisation de la réunion. Elle a associé à ces remerciements tous les membres du Comité Technique pour leur présence ainsi que la Banque Mondiale à travers le projet PRAO-MR pour son appui au secteur des pêche en général, et à l'Observatoire Economique et Social des Pêches, en particulier.

Ensuite le projet d'ordre du jour proposé par les organisateurs a été examiné puis adopté par le CT/OESP, sans modification. L'ordre du jour validé comporte les points suivants :

AH

SJ

- Présentation du Rapport d'activité de l'OESP 2018-2019 ;
- Présentation du rapport annuel 2017 ;
- Présentation du Bulletin d'information et d'Analyse 2018 ;
- Présentation du plan du rapport annuel 2018 ;
- Débats et recommandations.

En abordant le premier point inscrit à l'ordre du jour, le coordinateur de l'Observatoire a présenté le rapport d'activités de l'OESP. Le rapport d'activités a été introduit par un descriptif du contexte de la création de l'OESP, et après une présentation des activités déjà réalisées, puis celles en cours de réalisation ou en instance. Et enfin dans la dernière partie du rapport, figurent les actions planifiées dans le cadre du Plan de Travail Annuel 2019.

Le coordinateur a mis l'accent sur la signature d'un protocole de partenariat avec le PRAO (MoU) intervenu le 26 octobre 2018, et qui constitue la source principale de financement des actions planifiées.

Tour à tour les experts de l'Observatoire ont présenté le rapport annuel des statistiques au titre de l'année 2017, le Bulletin d'Information et d'Analyse regroupant les 4 trimestres de l'année 2018 et le plan du rapport annuel des statistiques de l'année 2018. Aussi, un poster introduisant l'Observatoire et ses missions ainsi que les principales espèces de poissons suivant leur valeur marchande ont été mis à la disposition du Comité Technique.

Par la suite la présentation du rapport annuel des statistiques 2017 a été suivi d'un débat qui s'est focalisé essentiellement sur des propositions d'amélioration de la présentation des publications. Il s'agit entre autres de :

- Harmoniser les couleurs des graphiques et images ;
- Faire un choix dans le corps du rapport, entre graphiques ou tableaux selon leurs pertinences et renvoyer le reste aux annexes ; ce qui aurait également l'avantage d'aérer le bulletin.
- Préciser en dessous des tableaux les sources des données ;
- Privilégier les illustrations en lien avec le contexte national (émanant des flottes nationales, etc.) ;
- Aération des pages pour plus de lisibilité

Il a été également souligné la nécessité de rappeler des définitions permettant aux lecteurs non avertis de comprendre les notions abordées dans le rapport.

La question récurrente sur l'harmonisation des nomenclatures a suscité des discussions constructives de la part des membres du CT/OESP. Il ressort de ces discussions que l'harmonisation des nomenclatures reste posée et constitue un problème au niveau de toutes les structures. La solution à cette préoccupation nécessite plus de concertation, de coordination entre les structures concernées.

Concernant la pêche de thon, il a été suggéré d'exploiter le rapport annuel de la Mauritanie élaboré par l'IMROP et adressée à l'ICCAT au titre d'Etat partie à la Convention (CPC/ICCAT).

D'autres remarques d'ordre générales ont été formulées, et concernent notamment :

- La précision, au niveau du TAC par pêcherie, les espèces ou groupes d'espèces (Captures crustacés = concession crabe + concession crevette + concession langouste rose et autres divers crustacé) ;
- Précision sur les prix décrits :au débarquement ou à l'exportations ;
- La traduction en arabe des documents ;
- Plus de précision sur les taxes prélevées (conformément aux rubriques des textes règlementaires en vigueur);
- Dissocier / individualiser la compensation financière dans les recettes du secteur ;
- Ne mettre dans le bulletin que des choses récentes et documentées (Suppressions du texte concernant les effets des engins de pêche qui est le point de vue des ONGs de conservation de l'environnement).

Par ailleurs, pour garantir une certaine qualité rédactionnelle du bulletin et une prise en compte des contributions des membre du CT/OESP, il a été recommandé, la désignation d'un comité non permanent, de relecture des documents afin de vérifier, dans un délai d'un mois, la prise en compte des remarques et recommandations du comté technique avant de convoquer une réunion extraordinaire de validation finale des rapports et bulletins présentés.

Le comité de relecture qui a été proposé, est composé de :

<b>Lamine Camara,</b>	DARE
<b>Bowba El Khaled,</b>	DDVP
<b>NiangAmadou,</b>	ONISPA
<b>Mohamed Abdallahi Amar Salem,</b>	Douanes
<b>Ba OumarKhalidou,</b>	ONS

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée à 15H00.

Fait à Nouakchott, en date et lieu en autant d'exemplaires.

**Le rapporteur**  
**Abderrahmane Boujoumaa**  
Coordinateur de l'OESP  
Membre du CT

**Lamine CAMARA**  
Directeur de la DARE / MPEM  
Membre du CT

**Maimouna Ahmed Salem Yahdhih**  
Secrétaire Générale  
Présidente du CT



## Annexe 1 : Liste de présence

- Colonel Mohamedou Abderrahmane, Commandant de la GCM
- Mr Sidi Ali SIDI BOUBACAR, Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques
- Mr Moctar Ould TOLBA, Directeur de la Marine Marchande ;
- Mr Lamine CAMARA, Directeur de la DARE ;
- Madame Bowba Mint El KHALESS, Directrice de la DDVPP ;
- XX, Directeur Adjoint de la DPCP ;
- Dr Mohamed BARHAM, Directeur de la DPC ;
- Mr Mohamed Hafeth EJIWEN, Directeur de l'IMROP ;
- Ely Ould Beibou, Représentant de l'IMROP ;
- Niang Amadou, représentant de l'ONISPA ;
- Mohamed El Mamy Zerough, le représentant de la SMCP
- Mohamed Abdallahi Amar Salem, le représentant du Ministère chargé de l'Economie ;
- Mr Ahmed Salem BOUHEDA, le représentant de la BCM
- Dr Fatimetou HABIB, la coordinatrice du projet PRAO-MR, ;
- Mr BA Oumar, le représentant de l'ONS ;
- Mohamed Mahmoud SADEGH, le représentant de la CNPM

Al

4

## Annexe 2 : pages de garde

